



Fonctionnement du club

La prise d'une licence dans un sport d'équipe implique l'esprit d'équipe.

JE SUIS SENIOR (E)

Je suis important pour mon équipe et le club.

Je m'engage à être assidu aux entraînements pour que l'équipe progresse.

J'ai de l'expérience et j'ai l'esprit de compétition, j'aide le coach à faire monter le niveau des nouveaux.

Je suis nouvel arrivant, je m'appuie sur les plus capés, je me rends utile, et j'accepte de faire du banc une partie du match si il n'est pas à mon niveau, on apprend aussi en observant.

Les matchs à l'extérieur sont connus à l'avance, sauf cas exceptionnel, les dates et horaires sont connus 1 mois à l'avance, je donne ma disponibilité sur les deux prochains matchs extérieurs, et je me rends disponible.

Je m'engage à jouer au minimum 5 matchs extérieurs pendant la saison.

Je m'engage à faire 3 tables y compris celles des jeunes pendant la saison.

Je m'engage à participer au minimum à un événement sur les événements organisés par le club.

Je m'engage à participer à la recherche de sponsors avec le groupe ou par mes propres relations.

SOUTENIR LES ÉQUIPES ET LE CLUB

En match. Jouer sans spectateurs, n'est pas motivant, j'annonce les matchs autour de moi.

A domicile. Je prends un peu de mon temps pour soutenir un match des jeunes, et les encourager.

Événements, soirée, repas, je participe à la réussite en activant mes relations pour qu'ils me rejoignent.

Réunion bureau. Je peux participer en cours d'année aux réunions bureau en tant qu'invité pour savoir comment les bénévoles organisent le club et apporter mes idées et ma contribution.



Fonctionnement du club

JE SUIS PARENT

Votre enfant va faire partie d'une équipe, pour que toute l'équipe puisse progresser, se classer dans le championnat, une assiduité aux entraînements, et aux matchs est importante. Chaque joueur ayant un poste spécifique.

Toute absence doit être signalée au coach.

Les compétitions se déroulent à domicile et à l'extérieur avec un co-voiturage.

Un roulement sera établi avec le coach, pour le co-voiturage, le lavage des maillots, et le goûter partagé avec l'autre équipe lors des matchs à domicile.

Il pourra vous être proposé, de participer en tandem avec un bénévole du club, à la table de marque, lors des matchs à domicile, après une explication et le soutien du bénévole du club qui opérera avec vous. Les enfants sont toujours fiers de voir leurs parents sur le terrain, gérer le match.

SOUTENIR LES ÉQUIPES

Quoi de plus normal que de soutenir notre équipe.

Comment ? en applaudissant et valorisant chaque belle action.

En étant fair play avec l'adversaire, et en respectant les jeunes arbitres qui sont en formation, vous contribuez aux valeurs que les coaches inculquent à vos enfants.

Ce que l'on apprend dans le sport c'est perdre et gagner. Pourquoi mettre perdre en premier, parce que perdre, c'est apprendre à persévérer, à se relever, à être plus fort. Donc il n'y a rien de dramatique à perdre un match. La seconde partie du championnat se fait à partir des résultats de la première partie, si l'équipe a été en tête de classement, elle sera confrontée à des équipes plus fortes, il faudra donc l'aider à se hisser à ce nouveau niveau.

Le coach fait systématiquement un débriefing avec son équipe, il a toutes les données en main pour apprécier le niveau de l'adversaire et le match que son équipe a développé. Faites lui confiance. Les résultats peuvent se faire attendre si la poule est trop haute, le coach s'attachera à faire mesurer leurs progrès aux enfants en s'appuyant sur l'analyse du match.

SOUTENIR LE CLUB

Le club est géré uniquement par des bénévoles, joueurs et parents qui prennent sur leur temps libre pour que le club existe et puisse porter les valeurs et les bienfaits du sport collectif. Les coaches, joueurs ou anciens joueurs, suivent des stages de formation.

Le bureau gère l'administratif, l'information et les animations. Vous pouvez en cours d'année, rejoindre le bureau en tant qu'invités et participer ainsi aux échanges d'idées.

Comme vous avez pu le constater, l'inscription est calculée au plus juste, la plus grosse part revient aux différentes instances. (Prix moyen d'un entraînement environ 2€)

Pour autant, il faut payer la formation des coaches, l'achat des tenues pour les jeunes, l'achat du matériel pédagogique, l'achat des ballons, l'arbitrage des matchs.

Nous organisons des animations, une recherche de sponsors, votre participation est donc fortement souhaitée pour faire perdurer le club, et maintenir le prix de l'adhésion au plus juste.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION HANDBALL CLUB REMIREMONT (HBCR)

Chers adhérents, adhérentes

Nous vous remercions d'avoir choisi notre club pour pratiquer votre sport.

Ce règlement intérieur vous est distribué avec votre dossier de licence ; le bureau directeur de l'**Association HANDBALL CLUB REMIREMONT** considère donc que tout licencié ou parent ou tuteur d'un licencié ou d'une licenciée mineurs, en ont pris connaissance et qu'ils en acceptent les termes sans restriction, et ce, sans contrepartie de signature.

Nous vous remettons le présent règlement intérieur **qui est à conserver**, et dont les quelques règles contribueront, au quotidien au bon fonctionnement de notre Club.

1. En adhérant au HBCR, vous adhérez à une association loi 1901 gérée par des bénévoles.
2. Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration de l'Association peut sanctionner tout manquement à ce règlement.
3. L'Association utilise des installations sportives mises à sa disposition par la mairie de REMIREMONT (principalement le Gymnase Charlet).

Sportivement
LE BUREAU

ARTICLE 1 – REGLES GENERALES

Le Président, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Bureau Directeur, les entraîneurs, veillent spécifiquement à l'application et au respect des règles ci-après énoncées.

Le Conseil d'Administration détermine les sanctions encourues en cas de manquement aux règles du Club.

Selon la gravité des faits, cette sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du Club.

Le règlement intérieur est remis à chaque licencié du Club.

L'association se réserve le droit de refuser la demande d'adhésion, sur décision du Conseil d'Administration, sans avoir à motiver sa décision.

ARTICLE 2 – LE CLUB, Organisation de l'Association

Le Handball Club REMIREMONT a été créé en 2008 sous forme d'association sportive loi 1901.

Il s'organise autour d'un Conseil d'Administration (et d'un bureau directeur), qui se réunit régulièrement, conformément aux statuts et veille à son bon fonctionnement.

L'Assemblée Générale a lieu chaque année, et chacun des membres de l'association est tenu d'y participer et peut présenter sa candidature si il a l'ancienneté requise par les statuts.

Les réunions du bureau peuvent être élargies ponctuellement aux entraîneurs, à un licencié ou à intervenant extérieur pour consultation.

ARTICLE 3 – ADHESIONS, LICENCES, REGLEMENT de la COTISATION

3.1 Licences

Tout adhérent à l'association doit, pour pouvoir participer aux entraînements, être à jour de sa cotisation, et avoir donné les documents nécessaires à l'établissement de sa licence pour la saison en cours. Un délai de 15 jours est accordé aux nouveaux joueurs afin de se rendre compte si la pratique du handball dans l'association les satisfait. Le dossier doit être complet voir la fiche d'adhésion jointe pour les pièces à fournir.

3.2 Mutations

Tous les joueurs issus d'un autre club affilié à la FFHB et licenciés dans ce club la saison précédente doivent faire une demande de mutation. Les frais inhérents à cette demande sont partiellement ou totalement pris en charge par l'association, sous réserve qu'à la signature de cette demande le joueur paie sa cotisation pour la saison, et s'engage à rester une année supplémentaire avec le club et dépose d'un chèque de caution d'un montant égal à celui du montant du transfert payé par le club.

Si le joueur assiste régulièrement aux entraînements et aux rencontres, ce chèque lui sera restitué en fin de saison. Si le joueur ne respecte pas son engagement, l'association pourra encaisser le chèque de caution après une réunion de concertation entre l'entraîneur de sa catégorie, le bureau et lui-même.

Seul un cas de force majeure (mutation professionnelle, blessure, maladie) justifié par un document officiel peut éviter l'encaissement de ce chèque de caution par l'association.

3-3-1 Modalités de versement.

Le Bureau Directeur peut accorder un échelonnement à toute personne qui en fait la demande mais cet échelonnement ne pourra excéder 3 mois successifs (remise de 3 chèques non anti-datés) et devra avoir été effectué au plus tard le 30 décembre. Le versement de la cotisation se fait de préférence par chèques bancaires à l'ordre du club, ou par virement. Les règlements en espèces ne doivent être qu'exceptionnels et ne doivent être effectués qu'en échange d'un reçu de la part du club.

Si l'adhérent(e) peut bénéficier d'aides (Carte ZAP Bons CAF, etc ...) le club lui délivrera une facture ou une attestation pour qu'il/elle puisse s'en faire rembourser tout ou partie.. Les situations particulières qui n'entrent pas dans celles exposées ci-dessus seront examinées par le Bureau Directeur.

A partir du second licencié d'une même famille, une remise sera accordée.
Il ne sera pratiqué aucun remboursement dès la licence enregistrée.

3.4 Adresse déclarée et téléphone déclaré

Au même titre que l'adresse postale, l'adresse électronique et le téléphone doivent être valides et le club doit être informé de tout changement car l'adresse mail est utilisée pour transmettre aux adhérents diverses informations. La responsabilité du club ne peut être engagée en cas de non acheminement d'un courrier électronique dû à une mauvaise adresse. Le téléphone peut être utilisé par les entraîneurs des équipes et par le Bureau Directeur pour vous communiquer des informations urgentes tout au long de la saison sportive.

ARTICLE 4 - ADHESION DES MINEURS (ES) ET RESPONSABILITÉS.

Lorsqu'un joueur mineur participe à un entraînement ou à un match, son responsable (parents, tuteurs) doit s'assurer de la présence de l'entraîneur, ou d'un membre du bureau.

A la fin de la séance, les parents doivent venir chercher le mineur dans la salle, en présence de l'entraîneur.

Il leur est demandé d'être à l'heure, l'activité sportive n'étant pas assimilée à une garderie.

En fin de séance, la responsabilité de l'entraîneur cesse CINQ minutes après l'heure officielle de fin d'activité ou après le retour de l'enfant à son point de départ.

Cependant, l'entraîneur doit rester sur place tant que tous les enfants n'ont pas été récupérés par leurs parents.

Une absence à l'entraînement ou au match non prévue, et dont l'entraîneur n'aurait pas eu connaissance au préalable, dégage l'Association de toute responsabilité en cas d'accident survenant à l'enfant évoluant en dehors des structures du club alors qu'il est sensé y être.

En début de saison, l'identité des personnes habilitées à venir chercher le jeune devra être clairement identifié

ATTENTION il arrive que des parents ou le club organisent des goûters et des partages de friandises il est très important que toute allergie soit précisée auprès de l'entraîneur. Sans notification particulière, le club ne saurait être responsable si il n'a pas eu connaissance des restrictions.

Important : Si un adhérent se rendait coupable d'incivilité, le Bureau Directeur du club se réserverait le droit de se retourner contre lui - ou ses parents s'il est mineur - et d'exiger de sa part la prise en charge partielle ou totale du montant du préjudice. Il s'exposerait également à des sanctions qui pourraient être décidées par le Bureau Directeur.

Si un responsable interdit l'entraînement à un joueur, quelle qu'en soit la cause, celui-ci devra rester sous sa surveillance. Il pourra téléphoner à ses parents afin qu'ils viennent le chercher.

En cas de blessure ou d'accident, et dans le cadre du système licence-assurance de la FFHB dont il a pris connaissance en adhérant au club (voir bulletin d'inscription fédéral), le joueur doit faire la déclaration avec le formulaire officiel disponible auprès des entraîneurs et le transmettre à l'assurance dans les cinq jours ouvrables suivant l'accident. (cf article 6)

ARTICLE 5 – PARTICIPATION SPORTIVE

5.1 Entraînements

Au début de chaque saison sportive, un entraîneur est nommé par le Conseil d'Administration pour s'occuper d'une équipe.

Les entraînements se font sous la responsabilité et l'autorité des entraîneurs.

Le joueur est tenu de participer à tous les entraînements programmés en début de saison, et d'en respecter les horaires. Si un cas de force majeure l'empêche de s'y rendre, il doit en aviser un des responsables de l'équipe, voire de l'association. Le non-respect de cet article peut entraîner la radiation du club en cas de récidive.

Les entraînements s'effectuent sous la responsabilité et l'autorité exclusive des entraîneurs. L'accès à la salle est interdit en dehors de la présence d'un responsable de l'association. La responsabilité de l'association ne peut être engagée que si un dirigeant de l'association est présent lorsque l'adhérent est accidenté dans l'enceinte du lieu d'entraînement.

La responsabilité de l'Association est assumée par l'intermédiaire des entraîneurs.

5.2 Tenue vestimentaire

Il est obligatoire de se présenter à l'entraînement avec une tenue correcte et compatible avec la pratique sportive du handball.

Le port de bijoux, est interdit pendant les entraînements et les matchs.

5.3 Compétitions

En tenant compte des contraintes liées à l'âge des adhérents, le HBCR s'efforce de mettre en place des compétitions et des entraînements pour chaque catégorie d'âge, sous la conduite d'entraîneurs diplômés ou en cours de formation.

Des aménagements particuliers peuvent être effectués en fonction des disponibilités des entraîneurs qui sont des bénévoles. Ces dispositions sont réexaminées chaque début de saison.

L'information des matchs est donnée lors de chaque entraînement, fait l'objet d'un affichage sur le site du club www.handballremiremont.fr ou sur la page Facebook « handball club Remiremont. Un calendrier général des matchs de la saison est émis et remis aux entraîneurs.

Certaines séances d'entraînement ou matchs peuvent être déplacés dans un autre établissement sportif ou annulés. Le club ne peut être tenu responsable de ces modifications mais s'efforce de communiquer l'information aux joueurs et joueuses par tout moyen qu'il jugera utile.

Le club étant essentiellement animé par des bénévoles, ces derniers feront tout leur possible pour satisfaire à leurs obligations et responsabilités prises en début de saison. Cependant, il se peut qu'exceptionnellement, le club ait besoin de faire appel à de bonnes volontés pour seconder les bénévoles déjà en place. Sans cela, le club ne peut avancer.

5.4 Table de marque et responsable de salle

La table de marque doit être tenue par deux personnes licenciées (1 mineur et 1 majeur) lors des matchs à domicile, il sera mis en place un roulement permettant une formation. Les licenciés responsables de la table doivent se présenter au moins une demi-heure avant le match, ainsi que le responsable de salle

5.5 Déplacement

Au cours de la saison, les parents peuvent être sollicités pour assurer bénévolement des déplacements aux équipes de jeunes, afin d'offrir le maximum de confort et de sécurité aux enfants, et cela avec le souci de la plus grande équité.

Les joueurs doivent se trouver au point de rendez-vous fixé à l'heure fixée préalablement. Les mineurs doivent être laissés sur place qu'après s'être assuré de la présence d'un responsable de l'association, ou d'un parent assurant le co-voiturage.

Les parents des mineurs autorisent les responsables du club et les parents d'autres jeunes joueurs ou joueuses à procéder aux déplacements dans leurs voitures personnelles.

Pour les parents qui ne pourraient assurer aucun trajet (travail du we etc...) une participation financière sera demandée.

Les déplacements font appel au co-voiturage; le conducteur doit être assuré pour le transport de personnes, et s'engage à respecter le code de la route (assurance en cours de validité, validité du permis, port de la ceinture de sécurité, nombre de passagers, etc ...).

5.6 Formation : Les licenciés peuvent être convoqués ou amener à participer à des stages techniques, d'arbitrages ou de formations diverses et ne peuvent sans raison valable refuser d'y participer. Les frais de stage des licenciés en sélection départementale, régionale seront en partie subventionnés par le Club (en fonction des ressources de la saison, décision en réunion de bureau). Si les licenciés appelés en stage par le comité, ne répondent pas sur leur présence ou absence à la convocation, les frais facturés au club seront répercutés au licencié.

ARTICLE 6 – ASSURANCE

La licence des joueurs couvre les accidents qui interviennent au cours de la pratique du Handball, aussi bien pendant les entraînements que les matchs, et ce, dans la limite du contrat souscrit par la Fédération Française de Handball, et dont les conditions figurent au verso du contrat de souscription de la licence.

Une couverture plus étendue peut être offerte dont le coût sera à la charge de l'adhérent (se renseigner lors de l'inscription) Le joueur doit faire la déclaration avec le formulaire officiel disponible auprès des entraîneurs et le transmettre à l'assurance dans les cinq jours ouvrables suivant l'accident.

ARTICLE 7- Tenue - Hygiène

L'accès au gymnase peut être refusé à ceux et celles qui ne sont pas munis d'une deuxième paire de chaussures propres réservées à l'usage en salle. Maillots et shorts sont la propriété du club, ils doivent être restitués à la fin de la saison. Ils ne sont pas personnalisables.

ARTICLE 8 - Protection de la vie privée

8-1 Droit à l'image

Tout adhérent autorise sans contrepartie le club de Handball de Remiremont ainsi que ses partenaires sportifs, économiques ou médiatiques à utiliser les images prises dans le cadre des activités du club et sur lesquelles il pourrait apparaître, seul ou en groupe, quel que soit le support utilisé.

Sur nos supports il est mentionné que les images ne sont pas libres de droits, et qu'elles appartiennent au club et bien entendu à l'auteur.

Le club de HandBall de Remiremont ne saurait être responsable de l'exploitation à son insu d'images de ses adhérents prises en dehors du cadre des activités du club ou issues de ses publications puis détournées à des fins immorales. Le cas échéant, le club se réserve le droit d'engager toutes actions qu'il jugera utiles pour dégager sa responsabilité et obtenir réparation.

8-2 Données personnelles

Pour son fonctionnement interne, le club utilise des informations personnelles des adhérents recueillies sur le bulletin d'adhésion. L'adhésion au club de Handball de Remiremont autorise l'exploitation de ces données et la publication de celles relevant de l'état civil sur le site internet du club. Ces coordonnées ne sont pas communiquées à des tiers à des fins commerciales.

Article 9 - Le Code de Bonne Conduite

Pendant les rencontres chacun doit respecter les arbitres, l'adversaire, ses partenaires et les responsables de l'association.

L'association se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent s'il ne respecte pas ces règles de bonne conduite.

Les spectateurs sont là pour supporter les joueurs et non pour manager ou pour arbitrer à la place de ceux désignés pour le faire.

Si un arbitre sanctionne un joueur ou un dirigeant par une disqualification directe ou une expulsion, et qu'à la suite du rapport soumis aux autorités de tutelle (Comité, Ligue, ou Fédération), ces dernières suspendent le fautif et infligent une amende à l'association, le bureau se donne le droit d'augmenter la durée de la suspension, voire de radier le fautif, et de l'obliger à payer tout ou partie de l'amende. L'association peut suspendre un adhérent, si elle le juge nécessaire en attendant la notification de sanction.

L'information je la prends où ?

AU GYMNASSE

VITRINE

le tableau des matches
les fêtes, les stages

Le lien avec les parents. Évolution de l'équipe
Déplacement extérieur, Matches.



SUR LE SITE

<https://www.handballremiremont.fr/>

Tout sur le club : N° de tél coach, ou du bureau directeur, horaires d'entraînements, documents inscriptions, photos. etc... Nos mails partent en direct du site édité par Sports Régions.

Quoi?

Qui?

Quand?

Où?

Comment?

Pourquoi?



@ [handballRemiremont](https://www.facebook.com/handballRemiremont)

Les petites histoires qui jalonnent la vie du club. Des animations

Vous pouvez contacter par mail le secrétariat
hbc.rremiremont@gmail.com



FFHANDBALL

<https://www.ffhandball.fr/>

Championnat départementaux, régionaux
adresse du club recevant, horaires des matches, classement.

Nous sommes aussi sur Twitter, Instagram, WhatsApp, Snapchat